

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 février 2021

Procès verbal administratif

L'année deux mil vingt et un, le dix-sept février, le Conseil municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 10 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BÉCU, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Sylvain DERAÈVE, Nicolas DILLIES, Claude FOUCART, Jeanine MARMIGNON, Xavier PALPIED, Marie ROUSSELLE, Céline SZYMUSIAK et Florent TERRIER

Était absente /excusée : Amélie DUMONTIER

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est fait remarque que sur la convocation, il y a une erreur concernant le point sur le terrain rue de Guillaucourt. Il s'agit du numéro 5 et non du 12.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Finances – travaux de remise en état de la salle polyvalente,
- Terrain de cross – règlement d'utilisation,

Monsieur le Maire souhaite commencer par le point concernant les assurances statutaires.

1. Administrations – renouvellement du marché d'assurance des risques statutaires

Le centre de gestion offre depuis 25 ans à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le contrat en cours est avec l'assurance CNP et le courtier SOFAXIS. Il prendra fin le 31 décembre 2021.

Le CDG a décidé de relancer une mise en concurrence en 2021 pour conclure un nouveau marché d'assurance sur la période due.

Ainsi la Commune peut charger le Centre de gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la concertation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2022
- Régime de contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31 décembre 2020 : 1
- Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31 décembre 2020 : 1

Adopté à l'unanimité.

2. Administration générale - vidéo surveillance

Suite aux alertes régulières concernant la recrudescence des vols et des cambriolages sur notre secteur et après entretien avec la gendarmerie, Monsieur le Maire souhaite consulter les conseillers à titre d'avis sur la mise en place de systèmes de vidéosurveillance.

Il ajoute qu'aujourd'hui ces dispositifs :

- facilitent le travail d'enquête et permettent de lutter contre la délinquance itinérante,
- peuvent être subventionnés dans le cadre d'un plan de financement à destination des collectivités.

En effet, la FDE 80 a mis en place un partenariat avec le Département permettant d'obtenir un taux d'aide de 60 % (40% d'aide par le Département et 20 % d'aide par la FDE80) pour les projets de vidéoprotection et de remplacements de l'éclairage public par des LEDs, avec un plafond de subventions de 50 000 €.

Il tient à préciser qu'à titre personnel dernièrement son entourage a été victime d'un cambriolage. Il ne s'agit pas d'une requête personnelle, mais bien d'une réflexion sur l'aménagement de vidéo surveillance à Bayonvillers.

Il tient à avoir l'avis des conseillers sur ce dispositif controversé et qui pose souvent débat. Si le Conseil est favorable, une étude pourrait être réalisée avec les services compétents.

Les débats sont ouverts.

M. TERRIER souhaite savoir s'il y a des retours des Communes sur le secteur ayant ces installations ? Quel est le coût moyen de tels équipements ? M. PALPIED expose que les tarifs sont très variables et que de toute façon il faudra se rapprocher d'un service spécifique pour nous orienter au mieux dans le choix et les emplacements stratégiques. Les retours sont difficiles à quantifier. Ils sont avant tout dissuasifs et facilitent les recherches

lors des enquêtes. M. DERA EVE émet quelques réserves dans la mesure où ces investissements servent avant tout à la Gendarmerie.

M. BECU cite l'expérience d'une Commune victime d'un cambriolage dans la salle polyvalente. Les vidéos ont permis de retrouver les individus.

Bayonvillers se trouve proche de grands axes. M. TERRIER propose de s'intéresser également à l'éclairage public notamment sur le remplacement des ampoules. M. PALPIED explique que pour ce type de travaux il conviendra de transférer la maîtrise d'ouvrage à la FDE

Le Conseil à la majorité est favorable au lancement d'une étude sur l'aménagement de système de Vidéosurveillance et sur le remplacement de l'éclairage public par des leds auprès de la FDE. Une présentation sera réalisée lors du prochain Conseil.

3. Finances – vente aux enchères de biens publics

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouvel état pour une vente aux enchères.

Nom du produit	Début de la vente	Fin de la vente	Prix initial TTC
ARMOIRE BOIS	08/02/2021	18/02/2021	50,00 €
BUREAU D'ÉCOLIER AVEC SA CHAISE ET 1 TABLE DOUBLE	08/02/2021	18/02/2021	50,00 €
CARTE MURALE ÉCOLO - FRANCE COURS D'EAU PAR P. VIDAL-LABLACHE	08/02/2021	18/02/2021	70,00 €
Lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	08/02/2021	18/02/2021	60,00 €
LOT LIVRES	08/02/2021	18/02/2021	40,00 €
LOT LIVRES COLLECTION ASTÉRIX	08/02/2021	18/02/2021	20,00 €
LOT LIVRES COLLECTION HACHETTE PASTEUR HISTOIRE JUNIORS	08/02/2021	18/02/2021	10,00 €
LOT LIVRES COLLECTION TINTIN	08/02/2021	18/02/2021	20,00 €
LOT LIVRES COLLECTIONS ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES NATURELLES	08/02/2021	18/02/2021	10,00 €
LOT LIVRES DIVERS TYPE BD	08/02/2021	18/02/2021	15,00 €
MEUBLE DE RANGEMENT CARTES MURALES	08/02/2021	18/02/2021	20,00 €
Pupitre d'écolier banc vintage	08/02/2021	18/02/2021	30,00 €
SOUS-TOTAL :			395,00 €

Il fait un rappel de la première opération :

Nom du produit	Début de la vente	Fin de la vente	Prix initial TTC	Prix enchéri TTC
ENSEMBLE BUREAU TABLES ET 2 CHAISES	09/11/20	19/11/20	50,00 €	158,00 €
LOT 4 VÉLOS ENFANT 24 POUCES	09/11/20	19/11/20	160,00 €	186,00 €
lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	60,00 €
lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	60,00 €

lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	60,00 €
lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	67,00 €
lot de 2 pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	63,00 €
lot de 2 Pupitres d'écolier banc vintage	09/11/20	19/11/20	60,00 €	60,00 €
SOUS-TOTAL :			570,00 €	714,00 €

Monsieur le Maire précise que des dons ont été réalisés aux écoles de Lamotte-Warfusée et de Villers-Bretonneux : des collections spécifiques pour les écoles, des livres « écoles des loisirs », des fresques, une exposition de photos sur la biodiversité et tout un lot de livres d'exposition de papiers peints.

Il explique qu'il reste un lot d'équipements sportifs soit à proposer à M. FLUTEAUX, Directeur de l'école d'Harbonnières ou à mettre en vente.

Après débats, le Conseil valide la nouvelle liste de biens à vendre et propose le don du lot de matériels sportifs aux écoles d'Harbonnières.

4. Finances – mises en vente du bien référencé 88 section AA numéro 36, situé au 12 rue de la place

Avant d'ouvrir ce point, Monsieur le Maire souhaite faire un retour sur la chronologie de cette opération.

Les portes ouvertes ont été très appréciées. Il y a eu beaucoup de retours positifs et ce moment a été riche en émotion. La présence de M. LEGAY ancien Maître à l'école de Bayonvillers et d'anciens élèves ont soulevé beaucoup de souvenirs. M. PALPIED remercie les acquéreurs des biens mobiliers qui ont accepté de les récupérer après la porte ouverte.

M. PALPIED explique avoir sollicité le Courrier Picard pour informer avant tout sur la vente de ce bien. D'ailleurs l'article qui en a découlé fut porteur pour la suite de la vente de ce bien.

Par souci de transparence, le maire explique en accord avec ses adjoints avoir décidé de donner la main au notaire et à l'agence immobilière pour la gestion de la vente (les visites, la réception des offres, etc.). Les candidats ont donc été renvoyés auprès de Maître MAINGUEUX.

Il explique que l'inspection académique a procédé au déclassement des deux écoles de Bayonvillers.

Suite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a fixé le prix de vente à 140 000 € net vendeur.

Il propose aujourd'hui une offre d'acquisition au prix demandé. Afin de ne pas influencer les votes, M. PALPIED propose de procéder au vote sur cette offre et ensuite donnera l'identité de la personne.

Les débats sont ouverts. S'agissant d'une offre et au prix demandé, le Conseil passe rapidement au vote.

Le Conseil à l'unanimité valide la proposition d'acquisition.

M. PALPIED annonce que deux personnes étaient intéressées sur ce bien. Ils ont été orientés tous deux vers le notaire. M. Quentin SAVOURET ROUSSEL a fait le jour même une proposition d'achat au prix net vendeur de 140 000 €

Mme Lucile HOUILLIER également intéressée par le bien souhaitait refaire une visite afin de chiffrer les travaux nécessaires et faire une proposition de prix. L'offre de M. SAVOURET ROUSSEL était arrivée en premier et dans la mesure où cette dernière correspond au prix de vente attendu par le Conseil municipal, Maître MAINGUEUX lui annonce que le dossier était clos par la précédente offre. Cette démarche s'est déroulée en toute transparence, afin de ne bénéficier à aucun des deux potentiels acquéreurs.

Le Conseil s'accorde à dire que la vente s'est réalisée rapidement.

5. Urbanisme – projet et réflexion : 5 rue Guillaucourt

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain a été acquis suite une procédure de bien sans maître. Lors des derniers Conseils, les élus ont décidé la mise en vente de cette parcelle. M. DERAËVE avait fait la remarque que les fonds récoltés par la vente de l'école et de la maison devraient être bien utilisés.

Depuis la mise en vente, pour le moment aucune offre n'a été réalisée. Ainsi Monsieur le Maire souhaite soumettre une idée : la construction d'une maison à usage d'habitation qui pourra être proposée par la suite à la location.

Les débats sont ouverts :

Mme SZYMUSIAK explique qu'elle a beaucoup réfléchi sur ce bien. Sa position n'est pas simple puisqu'elle habite juste à côté de ce terrain, mais elle aura une réflexion en tant qu'élue. Une location expose la Commune à des obligations en termes d'entretien et des obligations liées aux locataires. D'autre part lors des derniers Conseils, il a été dit qu'une Commune n'avait pas vocation à être bailleur.

Mme ROUSSELLE précise que pour le bâtiment de l'école, la charge des travaux était beaucoup trop importante pour que la Commune puisse mettre en location le bien.

M. PALPIED explique qu'après entretien avec le secrétaire général de la sous-préfecture de Péronne, il sera possible de bénéficier de subventions. Le coût estimé d'une construction sur notre secteur est de 1 500 €/m².

Mme SZYMUSIAK interpelle l'assemblée sur le risque de chute d'un arbre en mauvais état sur cette parcelle. Un constat sur le terrain sera fait.

M. DILLIES demande si d'autres investissements ne pourraient pas être envisagés, notamment les écoulements des eaux usées. M. PALPIED précise qu'une étude des services compétents est en cours sur ce point.

Mme ROUSSEL dit que si le terrain est acheté, il est possible qu'une construction y soit réalisée.

M. PALPIED propose les axes de réflexion suivants :

- soit le maintien de la mise en vente,
- soit de garder cette parcelle pour la construction d'une maison en location,
- soit le retrait de la vente de cette parcelle, pour un temps de réflexion.

Le terrain pourrait faire l'objet d'un nettoyage et cela afin que les futurs acquéreurs puissent plus facilement se rendre compte des choses. Le Conseil s'accorde à dire qu'en cas de nettoyage le prix de vente devra être réévalué.

Le Conseil passe au vote. Mme SZYMUSIAK s'abstient. À la majorité, le Conseil décide de retirer le bien de la vente permettant un temps de réflexion ce sur terrain.

6. Terrain de cross – règlement d'utilisation

M. PALPIED fait état de problème d'utilisation du terrain de cross rue de Marcelcave. En effet de plus en plus d'engins motorisés viennent et dégradent l'espace qui a été conçu initialement pour les vélos.

Ainsi Monsieur le Maire propose la mise en place d'un règlement sur cet espace qui sera interdit aux véhicules motorisés. Une signalétique sera installée sur la zone. Il s'agit d'un axe régulièrement fréquenté et apprécié des familles et promeneurs.

Le Conseil valide à l'unanimité.

Suite à une remarque de M. DERAEEVE, il est également suggéré l'installation d'un deuxième banc et de revoir le sens du banc actuel.

7. Finances – travaux de remise en état de la salle polyvalente,

M. PALPIED remercie Mme CARMILLIER, bayonvilloise et architecte de profession qui gratuitement a réalisé une esquisse de la salle après quelques travaux.

Il donne la parole à M. BECU pour la présentation d'un projet de remise en état de la salle polyvalente. Il s'agit de remettre en état les murs et plafonds de la salle, de travaux de peinture et de réfection de l'estrade.

M. BECU présente 3 devis d'entreprises réputées sur le secteur :

- EURL DEREMARQUE-KLISZ 9 333,50 € HT
Papier peint à fournir.
- SARL DEFRUIT DECOR 11 710,00 € HT
Papier peint compris
- ENT. WANESSE DAVID 16 064,51 € HT
Papier peint compris

M. PALPIED ajoute qu'une étude d'amiante sur le sol est en cours. Une étude chiffrée sera également réalisée pour la pose de rideaux.

Le projet peut être subventionné au titre du dispositif communal. L'enveloppe restante pour la Commune est de 8 714 €. Le dispositif implique que la Commune doit avoir un reste à charge d'au moins 30 %.

Après débat, le Conseil à l'unanimité :

- Accepte le projet présenté,
- Valide le devis de l'entreprise EURL DEREMARQUE-KLISZ sous couvert que la subvention au titre du dispositif communal soit réalisable.

8. Questions diverses

- Travaux d'élagage : les travaux sont presque terminés. La place retrouve de la clarté. Monsieur le Maire remercie encore M. Sylvain DERAEEVE pour son intervention gracieuse concernant le broyage des branches. Cette opération a permis une réelle économie pour la Commune. Le devis aurait été multiplié par deux.

Mme CZUJOWSKI demande comment elle peut aider. En effet, lors du dernier Conseil, il a été dit que si les gens aident, ils peuvent récupérer gratuitement des copeaux de bois. Elle souhaite aider, mais ne sait pas vraiment ce qu'elle peut faire. M. DERAEEVE verra directement avec elle.

- Renouvellement Contrat d'adjoint technique polyvalent : lors du Conseil d'octobre dernier, le renouvellement du poste d'adjoint technique a été délibéré. Ce poste est actuellement occupé en CDD par M. DEFORGE.

Suite à de nouvelles dispositions en fin d'année dernière, nous devons faire un appel à candidature. Monsieur le Maire informe donc son Conseil qu'il ne s'agit pas d'un nouveau recrutement, mais de la suite de la procédure. En attendant la fin de l'opération, M. DEFORGE a signé un CDD de 2 mois au titre d'un accroissement temporaire. Monsieur le Maire précise qu'ils sont satisfaits du travail de Jonathan.

- Barrière de dégel : consécutivement à la vague de froid, Monsieur le Maire informe le Conseil que les barrières de dégel ont été posées en accord avec la Communauté de Communes Terre de Picardie.
- Finances : Monsieur le Maire suggère que les budgets soient votés courant mars. Par ailleurs, il donne lecture d'un mail de l'association « La cerise » sur le plateau qui sollicite une demande de subvention particulière cette année.

Le projet du PETR avec écrivain et photographe qui devait se faire est reporté au printemps pour le 9e festival de « la Cerise sur le plateau ». Le dossier de présentation sera finalisé début mars et comme d'habitude, l'association sollicitera les collectivités (région, département, com de com). Initialement la Commune attribuait une subvention à hauteur de 500 €. Cette année, vu l'exonération de la location de l'estaminet depuis un an et après entretien avec la présidente de l'association, il a été convenu qu'ils solliciteront une somme symbolique afin que la Commune apparaisse dans la liste des partenaires financiers.

- Campagne de vaccination : Mme CZUJOWSKI explique que suite au passage des élus auprès des plus de 75 ans et après quelques retours, certaines personnes ont compris que la Commune allait « organiser » les choses.

M. PALPIED explique qu'il s'agissait uniquement d'un recensement et qu'il ne faut pas hésiter à renvoyer ces personnes vers la mairie pour redonner les détails de cette opération. Il insiste sur le fait qu'il s'agissait simplement d'un recensement de plus de 75 ans pour l'organisation par la suite des services de l'Etat des centres de vaccination et du transport. Cette action a été demandée par les préfectures en urgence aux collectivités.

- Éclairage public : Mme MARMIGNON soumet l'idée d'éteindre les lumières plus tôt le temps du couvre-feu, et cela en vue de faire des économies. Il est proposé 21 h 30. Une demande sera réalisée auprès de la FDE.
- Pâques 2021 : sur proposition de M. BECU, la commission animation se réunira prochainement pour préparer cette opération.

Avant de clore la séance, M. PALPIED rappelle aux élus l'importance d'être à l'écoute des administrés en tant qu'élus. Il est indispensable de remonter les informations.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 43.

Le Maire,

Xavier PALPIED.

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Xavier Palpied', written over a circular official seal. The seal is light-colored and contains the text 'MAIRIE DE BAYONNE' around the top and '1663' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a star. The signature is a fluid, cursive script that extends across the seal.